



Réponse du Ministre du Travail à la question parlementaire N°3592 du 4 février 2026 de l'honorable Député Franz FAYOT concernant « Évolution du chômage par nationalité ».

Question : Monsieur le Ministre peut-il fournir des explications quant à l'augmentation significative des demandeurs d'emploi de nationalité luxembourgeoise et de demandeurs d'emploi originaires de pays tiers au cours des deux dernières années ?

Selon les dernières données Eurostat disponibles (1er janvier 2025), la population résidente en âge de travailler (15-64 ans) au Luxembourg a augmenté de 2,9% par rapport au 1er janvier 2023 (soit, + 8.014 personnes en termes absolus, pour un total de 471.208 personnes).

La composition reste relativement stable : parmi l'ensemble des résidents en âge de travailler, la population de nationalité luxembourgeoise représente 49,3 % au 1er janvier 2025, soit une variation de +0,2 point de pourcentage par rapport à 2023, tandis que les ressortissants des pays tiers représentent 12,6 %, en augmentation de 0,6 point de pourcentage sur la même période.

Cette mise en perspective est à prendre en compte pour comprendre la hausse du nombre de demandeurs d'emploi sur la période.

La part des demandeurs d'emploi de nationalité luxembourgeoise résidents disponibles parmi la population totale des demandeurs d'emploi résidents disponibles est en augmentation entre décembre 2023 et décembre 2025, passant de 31,3% à 33,7%, tandis que la part de ressortissant de pays tiers passe de 22,3% à 23,9%.

Pour récapituler :

- Début 2025 (dernières données disponibles), les ressortissants de pays tiers âgés de 15 à 64 ans représentaient 12,6 % de l'ensemble des résidents en âge de travailler. À la fin du mois de décembre 2025, ils constituaient 23,9 % des demandeurs d'emploi résidents disponibles inscrits auprès de l'ADEM. Compte tenu de la faible variation de la population sur une année, ces deux proportions peuvent être mises en perspective, tout en gardant à l'esprit qu'elles se rapportent à des périodes distinctes couvrant douze mois. Dans ce contexte, il convient également de souligner que la population des demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers se caractérise par une grande hétérogénéité. Elle comprend les bénéficiaires de protection internationale ou temporaire, et les personnes admises pour d'autres motifs de séjour (travail, regroupement familial, études...).
- Début 2025 (dernières données disponibles), la population de nationalité luxembourgeoise représentait 49,3 % de l'ensemble des résidents en âge de travailler. A la fin du mois de décembre 2025, elle constituait en revanche 33,7% des demandeurs d'emploi résidents disponibles inscrits auprès de l'ADEM.

Il existe une combinaison de facteurs pouvant expliquer la hausse du nombre de demandeurs d'emploi de nationalité luxembourgeoise et de celui des demandeurs d'emploi ressortissants de pays tiers.

Ils peuvent être liés, par exemple, aux secteurs d'activité dans lesquels ils travaillaient précédemment ou bien à une inadéquation entre les compétences disponibles et les exigences des employeurs.

Luxembourg, le 6 mars 2026

(s.) Marc SPAUTZ
Ministre du Travail